
VISITE DES DISTRICTS 2025

Du 27 août au 17 septembre 2025



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MME CHANTAL WEIDMANN YENNY, PRÉSIDENTE DE L'UCV



2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Conseil des 50 – suppléance – élection éventuelle
4. Imposition des travailleurs – commune ayant droit à la rétrocession pour les entreprises de location de service
5. Projet de portail digital mutualisé pour les communes
6. Suite de la consultation de l'avant-projet de Loi sur les communes
7. Révision à venir LATC – manière de travailler
8. Divers et propositions individuelles

3. CONSEIL DES 50



3. MODIFICATION STATUTAIRE - SUPPLÉANCE AU CONSEIL

L'instauration d'un système de suppléance au Conseil (art. 17 des statuts de l'UCV) a pour but de répondre aux objectifs suivants :

- remédier à l'empêchement fréquent des délégués à assister à la séance;
- assurer une représentation continue des districts;
- permettre de mobiliser un plus grand nombre de personnes désireuses de s'investir au sein de l'UCV.

3. MODIFICATION STATUTAIRE - SUPPLÉANCE AU CONSEIL

Statuts UCV

Art. 17 Constitution

1. Chaque district est représenté au Conseil par cinq délégués, rééligibles deux fois. **Chaque district peut élire un suppléant.** Les délégués **et le suppléant** doivent être membres des municipalités. L'article 9 al. 1 à 3 fixe les modalités d'élection.
2. **Le suppléant siège lorsqu'un des délégués du district s'excuse.**
3. Les membres du Conseil ne peuvent pas faire partie d'un organe dirigeant d'une autre association de communes poursuivant des buts similaires à ceux décrits à l'article 5.
4. Les membres du Conseil peuvent siéger aux Assemblées générales en qualité de délégués de leurs communes respectives.

4. IMPOSITION DES TRAVAILLEURS – COMMUNE AYANT DROIT À LA RÉTROCESSION POUR LES ENTREPRISES DE LOCATION DE SERVICE

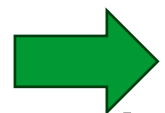
Cas particulier des travailleurs frontaliers domiciliés en France

- En vertu de l'Accord du 11 avril 1983 relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers, les salaires (...) reçus par des travailleurs frontaliers sont **imposables en France** et non **à la source** si le salarié réside fiscalement en France et retourne chaque jour à son domicile principal (min. 4 jours par semaine pour un 100%).
- Les communes envoient aux employeurs les formulaires pour calculer la masse salariale des frontaliers et la **rétrocession française de 4,5 % versée à la Suisse (communes)**.

4. IMPOSITION DES TRAVAILLEURS – COMMUNE AYANT DROIT À LA RÉTROCESSION POUR LES ENTREPRISES DE LOCATION DE SERVICE

Cas particulier des travailleurs **frontaliers engagés par des entreprises de location de service.**

- Jusqu'en 2021, la rétrocession est attribuée à la commune du **lieu de mission.**
- Dès 2021, une modification du droit fédéral engendre l'attribution de la rétrocession à la commune du **siège de l'entreprise de location de service.** Ce changement s'est mis en place progressivement.

 Dès 2024, plusieurs communes percevant une rétrocession moins importante ont interpellé l'Etat à ce sujet.

4. IMPOSITION DES TRAVAILLEURS – COMMUNE AYANT DROIT À LA RÉTROCESSION POUR LES ENTREPRISES DE LOCATION DE SERVICE

- Le CE a interpellé le Comité de l'UCV à ce sujet par courrier du 26 mai.
- L'UCV n'a pas obtenu les informations détaillées sur l'ampleur des montants en jeu pour les communes.
- Le Comité a décidé de ne pas s'impliquer dans ce jeu à sommes nulles pour les communes et laisser le CE trancher et répondre aux communes qui l'ont interpellé sur ce changement.

5. PROJET DE PORTAIL DIGITAL MUTUALISÉ POUR LES COMMUNES



MaCommuneEnUnClic

Un guichet numérique vaudois, par et pour les communes

6. SUITE DE LA CONSULTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LES COMMUNES



7. RÉVISION À VENIR LATC – MANIÈRE DE TRAVAILLER

- Etat actuel du projet – consultation publique prévue automne 2025
- Travail UCV – lecture critique durant le 1^{er} mois de consultation par le GT Aménagement du territoire
- Transmission aux communes membres de la lecture orientée communes
- Prises de positions des communes (copie UCV 😊)
- Prise de position consolidée et travail avec le Conseil d'Etat dans l'intérêt des communes

7. COMPOSITION DU GT AT

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| • BOVAY Laurent | Crissier |
| • FLEURY Etienne | Cheseaux-sur-Lausanne |
| • GIROD Christine | Gland |
| • PETERMANN Olivier | Lignerolle |
| • PIRRELLO Vilma | Saint-Barthélemy |
| • TURRIAN Patrick | Ollon |
| • WEIDMANN YENNY Chantal | Savigny |

DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES



DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Séance d'information «Assumer au mieux son double rôle d'élu et de membre d'un conseil d'administration »

5 novembre 2025 – 19h-21h – Mont-sur-Lausanne

Cette soirée s'adresse aux **élu-es qui sont membres du conseil d'administration** d'une société dont leur commune est actionnaire et à celles et ceux qui les soutiennent dans ce rôle.

Elle abordera les questions : Comment trouver l'équilibre entre les intérêts de la commune et ceux de l'organisation ?, Quelles informations peuvent être partagées avec la Municipalité, le Conseil ou le groupe de communes qui m'a désigné pour ce conseil d'administration ?, etc.



AGENDAS 2025 ET 2026

- Soirées d'informations – Guichet numériques
 - 04.11.2025, de 8h à 9h30 : Ollon
 - 12.11.2025, de 19h à 20h30 : Pomy
 - 20.11.2025, de 13h30 à 15h : Ecublens
 - 25.11.2025, 17h à 18h30 : Rolle
- Séance d'information en collaboration avec l'ACAD le 05.11.2025, de 19h à 21h au Mont-sur-Lausanne
- Assemblée générale 2026 – 13.06.2026
- Assemblée générale **extraordinaire** 2026 – 04.11.2026

DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES – AIRBNB – 3^{ÈME} WAGON

Pour voir la vidéo, scanner le code ci-après



DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES – POLITICIENNES.CH

